



---

## Communiqué du Président

# Weekend des 22 et 23 janvier 2022

Lyon, le 20 janvier 2022

La loi portant sur la transformation du Pass sanitaire en Pass vaccinal ayant été définitivement adoptée, le Pass vaccinal remplacera prochainement le Pass sanitaire dans le protocole de nos compétitions régionales et départementales, sous réserve de la validation de la loi par le Conseil Constitutionnel.

Reste à savoir à compter de quelle date ?

Si cette date intervient **AVANT le weekend des 22 et 23 janvier** prochain, alors :

- dès le prochain weekend, tous les licenciés de plus de 16 ans figurant sur une feuille de match devront produire un Pass vaccinal conforme et qui naturellement doit correspondre à l'identité du licencié. Pour les licenciés de moins de 16 ans et de plus de 12 ans, le Pass sanitaire reste suffisant
- de même pour les spectateurs assistant à la rencontre chaque fois que ce contrôle est possible
- les spectateurs « debout » sont autorisés mais la restauration (buvette, collation, ...) reste interdite. Les gestes barrières sont toujours de rigueur (masques, distanciations, ...).

Si cette date intervient **APRES le weekend des 22 et 23 janvier**, alors ce sont les consignes du précédent weekend des 15 et 16 janvier qui continuent de s'appliquer (Pass sanitaire suffisant, [voir communiqués antérieurs](#)), et la Ligue reviendra naturellement vers vous pour des informations complémentaires, d'autant que le protocole actuellement en vigueur est prévu jusqu'au 24 janvier !

Il est vraisemblable que cette date sera prorogée mais jusqu'à quand et dans quelles conditions ?

Dans l'intervalle, n'hésitez pas à consulter le site internet du Ministère des Sports afin de suivre l'évolution des textes applicables.

Mais quoi qu'il adienne, nous remercions tous les clubs et tous les officiels de continuer à appliquer et à faire appliquer strictement les consignes en vigueur au moment où les matches se déroulent.

Pascal PARENT,  
Président de la LAuRAFoot, Membre du COMEX de la FFF

